





## Annexe

### **BOURSE DE REUSSITE**

#### **CRITERES D'ADMISSIBILITE**

- La sélection repose sur l'excellence académique (le candidat doit posséder un très bon dossier universitaire (mentions, prix, etc.) : au minimum 12 de moyenne à l'année en 2022/2023) et sur des critères sociaux.
- Seuls les étudiants **inscrits en droit à UT Capitoile** pour les années universitaires **2022/2023 et 2023/2024** sont admissibles.
- Si le candidat est de nationalité étrangère, il doit résider en France depuis au moins un an.
- Le candidat doit remettre son dossier de demande **complété avec tous les justificatifs** demandés.
- **Les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> année de Licence ne sont pas éligibles.**

#### **PIECES JUSTIFICATIVES**

##### **Joindre obligatoirement à votre demande :**

- Une copie des **diplômes et relevés de notes** depuis le Baccalauréat (le cas échéant, les candidats devront fournir la **traduction certifiée** des diplômes et des relevés de notes en langue française) ;
- Une copie de votre notification de bourses ;
- Une copie de votre contrat de travail et/ou bulletin de salaire (si vous travaillez ou avez travaillé) ;
- Une copie de votre **quittance d'inscription 2023/2024** ;
- Tout document pouvant appuyer votre demande (certificat médical...) ;
- Un **relevé d'identité bancaire** à vos noms et prénoms ;
- La fiche création d'un agent dument complété.

#### **MONTANT DE LA BOURSE**

- Cette année, le montant de la bourse sera de 1 000 €.
- Versement de la bourse en décembre 2023.
-